

Ajournement

mieux placé que certains généraux retraités qui portent un intérêt particulier au régiment aéroporté.

Cela ne veut pas dire que le général Dextraze ne soit pas particulièrement intéressé au régiment aéroporté. Mais il est chargé du redéploiement des forces armées au Canada, lequel répond à des impératifs militaires. C'est une responsabilité qu'il assume de concert avec le ministre de la Défense nationale. Le personnel militaire savait avant de s'engager qu'il pouvait être affecté n'importe où au pays et à l'extérieur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

LES AFFAIRES INDIENNES—LA POSSIBILITÉ DU REMBOURSEMENT DES DROITS D'EXPORTATION PERÇUS DES INDIENS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à l'heure des couche-tard revenir sur une question que j'ai soulevée en décembre dernier à propos de la possibilité de remettre aux Indiens la taxe à l'exportation qui a été acquittée sur le pétrole extrait de leurs terres. Comme en fait foi le hansard du 7 décembre 1976, à la page 1733, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a quatre ans, les bandes indiennes ont dû payer certaines taxes à l'exportation. Le ministre est-il prêt à nous affirmer que ces sommes seront restituées aux bandes indiennes? Convoquera-t-il une réunion tripartite afin d'éclaircir la situation?

● (2220)

Je crois que c'est très important. Le ministre a répondu que la question était à l'étude. Je tiens à signaler que j'ai posé la même question à trois ministres successifs des Affaires indiennes et du Nord canadien qui m'ont tous répondu que la question était à l'étude et qu'ils me tiendraient au courant.

J'ai également inscrit la question au *Feuilleton*. J'ai demandé combien d'argent avait été perçu des Indiens pour les droits d'exportation, quelle somme le trésor retient et, compte tenu du temps qu'il faut au gouvernement pour agir en pareille situation, si les Indiens qui vivent sur les terres où le pétrole est extrait pouvaient s'attendre à recevoir des intérêts pour les droits perçus. Étant donné que je n'ai obtenu aucune réponse, je puis seulement supposer que ces droits s'élèvent à quelque 4 millions de dollars.

D'importantes sommes d'argent sont affectées au programme Canada au travail pour fournir de l'emploi aux Indiens qui ont le plus fort taux de chômage au Canada. Dans plusieurs bandes, le taux se tient entre 80 et 90 p. 100.

Les Indiens pourraient certainement utiliser cet argent à bon escient. Il leur revient de plein droit. C'est à eux de décider de quelle manière l'utiliser pour aider les membres de la bande à trouver un emploi.

N'ayant reçu aucune réponse des différents ministres, j'ai posé la question à des fonctionnaires du ministère au cours d'une séance du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien il y a environ un mois. Voici la réponse consignée au compte rendu des délibérations du comité:

Nous étudions ce problème de très près et nous essayons de trouver une solution conforme aux desiderata des Indiens de l'Alberta. Je ne suis pas au courant de

tout et j'ai l'impression que les pourparlers entre la province, notre ministère et le ministère des Finances ont progressé . . .

J'exhorte le gouvernement fédéral à prendre l'initiative et à convoquer les représentants du gouvernement provincial et des bandes concernées à une réunion tripartite afin de trancher la question une bonne fois pour toutes. Les Indiens de l'Alberta devraient savoir quelle somme cela représente. Ils ne connaissent pas le montant exact. Il conviendrait également de leur dire s'ils peuvent compter toucher des intérêts sur cet argent immobilisé depuis quatre ans.

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a soulevé cette question, c'est le 7 décembre dernier. Les droits d'exportation perçus sur le pétrole provenant des terres des Indiens et la façon dont cet argent va revenir aux bandes constituent évidemment un problème grave et urgent qui retient toute l'attention du ministre.

Je tiens à dire au député qu'il n'y a pas de réponse toute faite à ce problème, car, il le sait bien, la question intéresse trois ministères fédéraux, soit le ministère des Finances, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je puis seulement parler au nom du ministère des Affaires indiennes, mais je tiens à faire remarquer au député que mon ministre, de même que ses deux prédécesseurs, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et celui des Travaux publics (M. Buchanan), ont appuyé les bandes indiennes qui réclament, pour le pétrole qui provenait de leurs terres, une part des droits distribués aux provinces.

Nous savons tous qu'en tant que premiers habitants du pays, les Indiens du Canada sont différents de nous tous et c'est pourquoi ils méritent qu'une considération particulière leur soit accordée en ce qui a trait aux réserves de terres et de ressources minières dont ils ont l'usage et le profit exclusifs. Dans cette perspective, le ministre a récemment écrit à ses collègues les ministres des Finances (M. Macdonald) et de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), pour chercher une formule qui permettrait de payer aux Indiens une part des recettes perçues par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur la taxe d'exportation du pétrole. Tant que nous n'aurons pas reçu leur opinion, les députés comprendront que le ministre ne pourra donner seul la réponse catégorique que demande le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), dont je comprends par ailleurs les efforts.

Je dois ajouter que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) estime qu'il serait prématuré, encore une fois avant d'avoir reçu cette réponse, de convoquer une réunion tripartite pour discuter de cette question.

Pour conclure, je remercie le député d'avoir soulevé cette question et je ferai de mon mieux pour que ce grave problème soit résolu de façon satisfaisante le plus tôt possible.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)